

Création prochaine de l'Institut du patrimoine

Angèle Dufresne

Lors de sa réunion du 23 mars dernier la Commission des études a recommandé à l'unanimité au Conseil d'administration de permettre la création du 6^e institut de l'UQAM, l'Institut du patrimoine. Fruit de deux années de travail, ce projet confirmera l'excellence de l'UQAM dans le domaine des recherches et des études patrimoniales grâce à une approche interdisciplinaire et multifacultaire associant l'histoire, l'histoire de l'art, la muséologie, la médiation culturelle et l'éducation muséale, les études urbaines, touristiques et régionales, le design et la gestion.

Le nouvel institut compte privilégier cinq axes de recherche et de formation :

- la *caractérisation du patrimoine* artistique (arts visuels, musique et arts de la scène), architectural et de la culture matérielle (vernaculaire, religieux, industriel, urbain, moderne), archivistique et documentaire (fonds d'archives, documents manuscrits et cartographiques, publications, enregistrements, dessins, estampes), les processus d'identification des rapports entre archives et patrimoine, etc.
- la *conservation du patrimoine* en abordant les questions de législation et de politiques du patrimoine tant matériel qu'immatériel (incluant les traditions orales), d'aménagement du territoire, de sauvegarde des paysages et du patrimoine bâti, de protection des

lieux historiques et patrimoniaux, d'archives et de muséologie.

- la *valorisation et la diffusion du patrimoine* qui rassemblera les questions reliées à la mise en valeur, la mise en tourisme et, plus largement, la diffusion du patrimoine et son interprétation, traditionnellement cloisonnées et aujourd'hui fédérées par les enjeux et défis de la valorisation qu'esquisse, par exemple, le développement des technologies de l'information à l'échelle mondiale.
- les *théories herméneutiques du patrimoine* concernant l'histoire et la théorie du patrimoine, les rapports entre histoire, mémoire, identité collective et patrimoine.
- la *gestion du patrimoine* qui vise à explorer les dimensions qualita-

tives de la gestion et les modalités de renouvellement des mécanismes de résolution des problèmes eu égard au patrimoine, considéré dans ses objets, ses usages et ses savoir-faire comme catalyseur du vivre ensemble des sociétés contemporaines (pratiques de gestion, renouveau des profils de formation en ce qui concerne les politiques publiques, l'économie sociale, la gestion culturelle et touristique et l'aménagement du territoire), etc.

Une vingtaine de professeurs devraient collaborer à l'Institut du patrimoine de même que des équipes et des groupes de recherche qui se consacrent déjà à la problématique du patrimoine : Groupe de recherche sur l'histoire de Montréal, Chaire de re-

cherche du Canada en patrimoine urbain, Chaire en tourisme, équipe de recherche *Villes festives et ludiques*, Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design, Centre interuniversitaire d'études sur les lettres les arts et les traditions (CÉLAT), Le Soi et l'Autre, le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILQ).

La vice-rectrice à l'Enseignement, à la recherche et à la création et présidente de la Commission des études, Mme Danielle Laberge, devrait soumettre sous peu à la C.É. les statuts, la structure organisationnelle et le rattachement institutionnel de l'Institut du patrimoine •

Balises pour le développement facultaire

La vice-rectrice Danielle Laberge déposait aux commissaires lors de la session du 23 mars un projet d'*Énoncé d'orientation pour le développement facultaire* qui sera complété sous peu par les bilans que déposeront chaque faculté et école lors de deux séances spéciales de la Commission des études. Ce projet d'*Énoncé* sera soumis en mai, accompagné d'un document précisant les modalités de gestion et modifications afférentes aux règlements et politiques de l'Université et les questions devant faire l'objet d'ententes avec les syndicats et associations, et suivi d'une consultation. Les travaux de mise en place graduelle s'effectueront en 2004-05 de façon à permettre une prise en charge définitive du modèle de gestion facultaire en 2005-06.

À l'item 3 du document déposé par Mme Laberge, intitulé «Le mode et les procédures de constitution des facultés et écoles», on peut lire que les principes directeurs adoptés en juin 1989 par la Commission des études et le

Conseil d'administration y sont réaffirmés.

Mme Laberge s'était engagée à préciser les principes devant guider toute demande de création, de modification et d'abolition facultaire et propose les balises suivantes : (textuellement)

- «S'appuyer sur un plan de développement proposant une vision d'avenir et des objectifs académiques permettant à la faculté d'établir son positionnement et sa spécificité. L'association à une faculté et école doit souscrire à une volonté de cohérence et de concertation tant de la programmation aux trois cycles que des autres activités académiques;
- Présenter un état des lieux et des pistes permettant de modifier et d'améliorer la situation académique et administrative;
- Proposer et assurer une démarche de consultation des différents partenaires, présents et envisagés des autres facultés et école, étant en-

tendu que l'existence des facultés et école repose sur des projets académiques et la volonté de l'ensemble des unités qui les composent d'y contribuer de façon explicite et collective;

- Faire l'objet d'un avis des instances de l'université dont celui de la Commission des études. Principale instance académique, la C.É. veille à assurer la cohérence institutionnelle et l'équilibre d'ensemble de la programmation;
- Permettre une analyse comparée des conséquences administratives et financières.»

Le projet d'*Énoncé* vise une valorisation accrue des facultés et école nécessaire au rayonnement des activités des unités académiques qui les composent et une meilleure «qualité du vivre ensemble», a précisé Mme Laberge qui a dit attendre avec beaucoup d'intérêt la présentation prochaine des bilans des facultés •

Politique internationale en gestation

Mme Danielle Laberge s'est engagée à préparer un projet de politique internationale et à le présenter aux commissaires pour fins de consultation dans les mois qui viennent. Le document *Éléments pour une Politique internationale de l'UQAM*, préparé par son vice-rectorat proposait une première réflexion sur la question.

Au chapitre de la réorganisation fonctionnelle, le document soumet les principes suivants : 1- la reconnaissance des facultés comme lieu d'initiative, de concertation et de développement des activités internationales; 2- la création d'un co-

mité conseil pour le développement international composé de membres permanents internes et externes, relevant de la vice-rectrice à l'Enseignement, à la recherche et à la création; et 3- la modification du mandat du Bureau de la coopération internationale qui devrait dorénavant assurer un rôle de veille internationale, d'information, d'expertise auprès de la communauté et de répondant institutionnel pour la gestion des ententes internationales ainsi que pour les projets majeurs engageant l'Université. L'appellation de «Bureau» serait ainsi changée en celle de «Service» •